

NOTICE de VALIDATION DU PERMIS DE CHASSER

N'attendez pas le dernier moment pour passer commande !

NOUVEAUTÉ



• Pour recevoir un **carnet** national de prélèvement "**bécasse**" (obligatoire pour chasser cette espèce), vous devez cocher une case lors de la demande de validation du permis de chasser. *L'absence de demande vaut renonciation.*

- Bénéficiez de **50 % de réduction** sur vos cotisations fédérales (42,75 €) en parrainant un chasseur inactif depuis 3 ans ! *Conditions et formulaire disponible sur notre site internet et auprès de la Fédération.*
- **Nouveau chasseur** ou **mineur**, profitez d'un permis à prix réduit. *Conditions au verso.*
- Suite aux difficultés rencontrées par notre fournisseur, les validations ne seront **pas plastifiées** cette saison.
- Délivrance des validations uniquement par correspondance. Il est inutile de vous déplacer à la Fédération, vous ne pourrez y obtenir un permis, directement sur place, qu'à compter du 2 octobre 2017.

Cher(e) adhérent(e), validez votre permis de chasser par :

Délai	Frais de dossier	Paiement
-------	------------------	----------

<p>→ Internet www.chasse44.fr <i>Impossible pour les nouveaux chasseurs et les mineurs.</i></p>	<p>• E-validation : imprimez votre validation à la maison !</p>	IMMÉDIAT	0 €	Carte bancaire
	<p>• ou, recevez-la par courrier.</p>	5 jours (environ)	1,50 €	

<p>→ Courrier</p>	<p>Suivez les 8 étapes ci-dessous.</p>	10 jours (environ)	5 € (environ / inclus dans les tarifs proposés)	Chèque ou Mandat cash
<p><input checked="" type="checkbox"/> <i>Cochez les cases pour être sûr(e) de ne rien oublier.</i></p>				

- Compléter et corriger**, si nécessaire, les informations inscrites sur la demande de validation. Pour les mineurs ou les majeurs en tutelle, compléter et signer le cadre réservé à cet effet.
- Cocher** la case (à gauche de la signature) si vous souhaitez un carnet de prélèvement bécasse.
- Signer** impérativement votre demande de validation.
- Choisir** le(s) type(s) de validation sur le bon de commande :

D	Départementale	Pour chasser en Loire-Atlantique et dans les communes limitrophes.		
B	Bi-départementale	Pour chasser en Loire-Atlantique <i>ET</i> dans un autre département ainsi que dans les communes limitrophes de ces deux départements (tarifs au verso).		
N	Nationale	Pour chasser sur tout le territoire français.		
T	Temporaire <i>Tarifs au 02.40.89.94.86</i>	3 jours consécutifs (renouvelable 2 fois)	OU (offres non cumulables)	9 jours consécutifs (non renouvelable)

- Souscrire** une **assurance "chasse"**, dans la compagnie de votre choix, est OBLIGATOIRE. Si vous prenez l'assurance MMA proposée, réglez les 20,50 € de la responsabilité civile (garantie uniquement des dommages causés aux autres) avec votre validation sur un même chèque (ex : 149 + 20,50 = 169,50 €). Pour les options complémentaires, voir la notice MMA jointe et envoyez leur un chèque séparé.
- Payer** uniquement par chèque ou mandat cash à l'ordre de "**Régisseur de recettes FDC 44**".
- VÉRIFIER**
 - l'ORDRE de votre chèque ou mandat-cash,
 - le montant du chèque : il doit être juste (en lettre et en chiffre),
 - les SIGNATURES de la demande de validation et de votre chèque.

Toute erreur entraîne le renvoi de votre dossier.
- Envoyer** le bon de commande et le règlement dans l'enveloppe jointe à affranchir avant de la poster. Ne pas joindre votre attestation d'assurance.

INFORMATIONS ET TARIFS DES VALIDATIONS 2017/2018

Nouveau chasseur

Vous validez pour la première fois **et** la date de délivrance de votre permis date de moins d'un an : contacter le 02.40.89.94.86 pour **bénéficiaire d'un permis national pour la moitié du prix d'un permis départemental !**

- de 18 ans

Pour les mineurs (- de 18 ans à la date de validation) ne remplissant pas cette double condition, la Fédération rembourse 36,75 € (+ 6 € en prenant le timbre "grand gibier" 44) sur la validation de leur permis annuel pour la Loire-Atlantique **sur justificatif** joint au bon de commande (copie d'une pièce d'identité : carte nationale d'identité ou passeport).

S'agissant d'un remboursement, ne déduisez pas cette somme du montant total de votre permis.

PERMIS DÉPARTEMENTAL (D)

D	Pour chasser le petit et le grand gibier (1) avec l'abonnement à la revue 44 (2)	149 €
----------	---	--------------

PERMIS BI-DÉPARTEMENTAL (B)

Type de permis Choix du 2 nd département	Pour chasser uniquement le petit gibier dans les 2 départements	Pour chasser le petit gibier dans les 2 départements Et le grand gibier (cerf, chevreuil, daim, sanglier)		
		Uniquement dans le 44	Uniquement dans le second département	dans les 2 départements
44 et 35 *	250,50 €	262,50 €	250,50 € *	262,50 € *
44 et 49 **	252,36 €	264,36 €	259,36 € **	271,36 € **
44 et 53	254,50 €	266,50 €	286,50 €	298,50 €
44 et 56 *	250,50 €	262,50 €	250,50 € *	262,50 € *
44 et 72	243,50 €	255,50 €	273,50 €	285,50 €
44 et 85 ***	251,50 €	263,50 €	263,50 €	275,50 €

* Pas de « timbre grand gibier » dans les départements 35 et 56.

** Pour le Maine-et-Loire, il s'agit d'un « timbre sanglier » et non d'un « timbre grand gibier ».

*** Pour vous abonner à la revue "Le chasseur vendéen", ajouter 6,86 €.

Le permis bi-départemental comprend la redevance cynégétique bi-départementale 97,28 € + les frais de dossier 4,22 € + les timbres fédéraux des deux départements + éventuellement, les timbres "grand gibier" + la revue 44 5,50 € (2).

ATTENTION : seuls les tarifs des départements limitrophes sont indiqués ; pour connaître le tarif des autres départements : 02.40.89.94.86

PERMIS NATIONAL (N)

N	Pour chasser le petit gibier avec l'abonnement à la revue 44 (2)	339 €
	Pour chasser le petit et le grand gibier avec l'abonnement à la revue 44 (2)	411 €

(1) Si vous ne chassez pas le Grand Gibier (cerf, chevreuil, daim, sanglier) en Loire-Atlantique, retirez 12 € du montant indiqué (uniquement pour le permis départemental).

(2) Si vous ne souhaitez pas vous abonner à la revue de Loire-Atlantique, retirez 5,50 € du montant indiqué.

ASSURANCE MMA

LIRE LA NOTICE JOINTE - POUR TOUS RENSEIGNEMENTS : 02.51.93.18.45

1 : Souscrire la RC à 20,50 € avec votre permis sur le bon de commande.

ATTENTION : la Responsabilité Civile garantie uniquement les dommages causés aux autres.

Pour le reste, souscrivez auprès de MMA, les options ci-dessous.

2 : Pour les options, utilisez la notice MMA jointe.

- **Option 1 Dommages corporels** afin de vous couvrir en cas d'invalidité ou de décès suite à un accident.
- **Option 2 Dommages aux chiens** pour assurer votre animal en cas de blessure ou de mort accidentelle : chien sans pedigree, chien avec pedigree, chien de valeur.
- **Option 3 Dommages au fusil.**

DEMANDE DE VALIDATION DU PERMIS DE CHASSER

Code de l'environnement – articles L.423-12 à L.423-21 et R.423-12 à R.423-24

CAMPAGNE DE CHASSE 2017/2018

Numéro d'identification

Cadre réservé à la Fédération des Chasseurs de Loire-Atlantique

Références du permis de chasser *

- original duplicata de l'ONCFS document étranger équivalent
 certificat provisoire de capacité

Date de naissance :

Lieu de naissance :

Numéro :

Délivré le :

Par *, Préfecture :

ONCFS Pays :

Dans le cas d'un Duplicata délivré par l'ONCFS (nouveaux permis au format carte bancaire), précisez les références du permis original :

Numéro : Délivré le :

↑ * cocher le(s) case(s) correspondante(s) ↓

Autorisation de chasser pour mineur et majeur en tutelle accordée par * :

- Père Mère Tuteur Juge des tutelles

NOM - Prénom :

Le : Signature :

Prénom – NOM - adresse du demandeur :

Si des changements sont intervenus dans votre état civil ou votre adresse mentionnés ci-dessus, veuillez les indiquer ci-dessous :

Nom : Prénom(s) :

Adresse :

Code postal : Commune :

Contact

Tél. fixe :

Tél. portable :

Mail :

DÉCLARATION des causes d'incapacité ou d'interdiction faisant obstacle à la validation du permis de chasser

La validation du permis de chasser n'est pas accordée :

- aux mineurs non émancipés âgés de plus de seize ans, à moins que la validation ne soit demandée pour eux par leur père, mère ou tuteur ;
- aux majeurs en tutelle, à moins qu'ils ne soient autorisés à chasser par le juge des tutelles ;
- aux personnes condamnées, privées du droit de port d'armes ;
- aux personnes n'ayant pas exécuté les condamnations prononcées contre elles pour une infraction à la police de la chasse ;
- aux personnes condamnées en état d'interdiction de séjour ;
- aux personnes inscrites au fichier national automatisé nominatif des personnes interdites d'acquisition et de détention d'armes ;
- aux personnes condamnées pour infraction à la police de la chasse, ou pour homicide ou coups et blessures involontaires à l'occasion d'une action de chasse ou de destruction d'animaux nuisibles, lorsque la condamnation est assortie de la privation du droit de conserver ou d'obtenir un permis de chasser ;
- aux personnes ayant formé l'opposition prévue au 5° de l'article L. 422-10 du code de l'environnement ;
- aux personnes atteintes de l'une des affections médicales ou infirmités suivantes :
 - toute infirmité ou mutilation ne laissant pas la possibilité d'une action de tir à tout moment précise et sûre ;
 - toute affection entraînant ou risquant d'entraîner des troubles moteurs, sensitifs ou psychiques perturbant la vigilance, l'équilibre, la coordination des mouvements ou le comportement ;
 - toute affection entraînant ou risquant d'entraîner un déficit visuel ou auditif susceptible de compromettre ou de limiter les possibilités d'appréciation de l'objectif du tir et de son environnement ;
 - toute intoxication chronique ou aiguë ou tout traitement médicamenteux dont les effets peuvent entraîner les mêmes risques.

Le signataire est informé que quiconque aura obtenu ou tenté d'obtenir indûment la validation d'un permis de chasser, sera puni des peines prévues par l'article 441-6 du code pénal (deux ans de prison et 30.000 euros d'amende).

Je soussigné :

- certifie sur l'honneur qu'aucune des dispositions ci-dessus de la déclaration sur les causes d'incapacité ou d'interdiction faisant obstacle à la validation du permis de chasser ne m'est applicable,
- déclare sur l'honneur souscrire un contrat d'assurance français en responsabilité civile couvrant les risques liés à la pratique de la chasse,
- demande la validation de mon permis de chasser pour la campagne de chasse citée en référence en tête de la présente demande, dans les conditions indiquées dans le cadre ci-dessus,
- déclare avoir pris connaissance, préalablement à la souscription de l'assurance proposée, de la notice d'assurance MMA ci-jointe sur le prix, les garanties et Conditions Générales (également consultable à la Fédération et sur www.chasse44.fr).

**Je veux recevoir un
CARNET BÉCASSE**

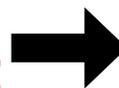


OUI NON

L'absence de **réponse** vaut renonciation.

Fait à le

**SIGNATURE
OBLIGATOIRE**



L'absence de **signature** entraîne le renvoi de votre dossier

BON DE COMMANDE

VALIDATION DU PERMIS DE CHASSER POUR LA SAISON 2017-2018

CHOISIR LE(S) TYPE(S) DE VALIDATION

PERMIS DÉPARTEMENTAL LOIRE-ATLANTIQUE		
D	Timbre fédéral 73,50 € + Frais de dossier 4,86 € + Redevance cynégétique départementale 53,14 € + Timbre départemental "Grand Gibier" 12 € (1) + Revue de Loire-Atlantique 5,50 € (2)	<input type="checkbox"/> 149 €

PERMIS BI-DÉPARTEMENTAL		
B	<p>Inscrire IMPÉRATIVEMENT le numéro du second département :</p> <p>44 (Loire-Atlantique) <input type="checkbox"/> Grand Gibier ET <input type="checkbox"/> Grand Gibier / Sanglier / ...</p> <p>Inscrire le tarif correspondant à votre choix indiqué sur la note jointe →</p> <p>Pour connaître les tarifs des départements non limitrophes, ☎ 02.40.89.94.86</p>	<input type="checkbox"/> , €

PERMIS NATIONAL		
N	<p>Petit Gibier uniquement : Timbre à prix unique 95 € + Frais de dossier 4,07 € + Redevance cynégétique nationale 234,43 € + Revue de Loire-Atlantique 5,50 € (2)</p>	<input type="checkbox"/> 339 €
	<p>Petit Gibier et Grand Gibier : Timbre à prix unique 95 € + Frais de dossier 4,07 € + Redevance cynégétique nationale 234,43 € + Timbre National "Grand Gibier" 72 € + Revue de Loire-Atlantique 5,50 € (2)</p>	<input type="checkbox"/> 411 €

PERMIS TEMPORAIRE de 3 ou 9 jours		
T	<p>Départementale <input type="checkbox"/> (inscrire le N° du département) : ou National <input type="checkbox"/></p> <p>INSCRIRE IMPÉRATIVEMENT LA PÉRIODE DE 3 JOURS : du au</p> <p>INSCRIRE IMPÉRATIVEMENT LA PÉRIODE DE 9 JOURS : du au</p> <p>Pour connaître les tarifs des permis temporaires, ☎ 02.40.89.94.86</p>	<input type="checkbox"/> , €

(1) Si vous ne chassez pas le Grand Gibier (cerf, chevreuil, daim, sanglier) en Loire-Atlantique, retirez 12 € du montant indiqué (uniquement pour le permis départemental).

(2) Si vous ne souhaitez pas vous abonner à la revue de Loire-Atlantique, retirez 5,50 € du montant indiqué.

ASSURANCE CHASSE : ATTENTION, votre permis n'est valable que si vous êtes assuré N'ENVOYEZ PAS VOTRE ATTESTATION D'ASSURANCE.

MMA	<p>Je souscris l'assurance chasse MMA sans couverture du chien. <i>Lire la notice MMA recto/verso sur le prix, les garanties et les Conditions Générales jointes. Réglez les 20,50 € de la responsabilité civile avec votre validation sur un même chèque (ex : 149 + 20,50 = 169,50 €).</i></p>	<input type="checkbox"/> 20,50 €
	<p>(à remplir par le représentant légal, uniquement, si l'assuré est mineur ou majeur sous tutelle)</p> <p>Nom du représentant légal : Né(e) le à</p> <p>Adresse :</p> <p>Code Postal : Ville :</p>	
	<p>Pour tous renseignements ou OPTIONS COMPLÉMENTAIRES : chien, individuelle corporelle, arme.</p>	<p>02.51.93.18.45 ou utilisez la notice MMA jointe et envoyez leur un chèque séparé.</p>

Payez uniquement par chèque ou par mandat cash

Libellez à l'ordre de "Régisseur de recettes FDC 44"



Vérifiez le montant
ATTENTION AUX VIRGULES
ARRONDI INTERDIT

Signez

Montant Total , €
---------------	-----------------

ATTENTION

- N'oubliez pas au verso de
- signer le bon de commande ;
- cocher la case pour recevoir un carnet bécasse.

Comptez environ **10 jours** entre l'envoi de ce bon de commande et la réception de votre volet validé.

Les règlements en espèces, différés ou les virements sont impossibles.

**Pour commander votre validation 2017-2018,
par courrier, adresser les pages 3 et 4**

Page 1 - Notice

Page 2 - Tarifs

Page 3 - Demande de validation

Page 4 - Bon de commande

au

C.A.A.V. – Unité Chasse
Route d'Aizenay
85012 LA ROCHE SUR YON CEDEX

**Puis, à partir du
2/10/2017**



FDC 44
12 bis, boulevard François Blancho
CS 40413
44204 NANTES CEDEX 2

Rapide, simple et moins cher ? Validez par internet !

www.chasse44.fr